

Salaires femmes-hommes dans le secteur privé en 2021 : des écarts persistants

Publié le 8 mars 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de près de 24% à celui des hommes en 2021 dans le secteur privé. Cependant, à temps de travail identique et à postes comparables, cet écart est d'environ 4%.

Publiée le 7 mars 2023, [l'étude de l'Insee sur les écarts de salaires entre femmes et hommes dans le secteur privé en 2021](#) souligne la **persistance d'inégalités salariales**. Toutefois, sur les 25 dernières années, l'écart de salaires, à temps de travail égal, a régulièrement diminué.

Quelles inégalités de salaires en 2021 ?

En 2021, le **revenu salarial des femmes dans le secteur privé s'élève à 18 630 euros annuels**. Il est **inférieur en moyenne de 24,4% à celui des hommes** qui disposent, en moyenne, d'un revenu salarial de 24 640 euros annuels.

Cette situation s'explique en partie par des **différences de temps de travail**, les femmes étant moins souvent en emploi que les hommes dans l'année. Par ailleurs, elles occupent plus souvent un emploi à temps partiel. En 2021, le volume de travail des femmes est inférieur de 10,6% à celui des hommes. Or, si on considère un temps de travail identique, l'écart de salaires entre les femmes et les hommes diminue à 15,5%.

L'Insee explique également cette différence entre les salaires par une **répartition genrée des métiers**, les femmes n'occupant pas les mêmes types d'emploi et ne travaillant dans les mêmes secteurs. Sur les 20 professions les plus courantes chez les femmes (39% de l'emploi des femmes) et chez les hommes (30% de celui des hommes), seules quatre professions sont communes aux deux sexes. Cette "**ségrégation professionnelle**" joue donc un certain rôle, les **femmes accédant moins souvent aux postes les plus rémunérateurs**. Les femmes représentent 55% des salariés à bas salaires (1 300 euros mensuels en net) alors qu'elles constituent 41,5% des emplois dans le secteur privé en équivalent temps plein. Mais, les femmes ne constituent plus qu'un tiers des effectifs pour des salaires de 4 010 euros mensuels et plus.

Ainsi, à **poste comparable** (même profession chez le même employeur), l'**écart de salaires en équivalent temps plein** se réduit à **4,3%**.

Des différences liées à l'âge et à la vie de famille

L'Insee évoque aussi des **écarts de salaires en fonction de l'âge**. Pour les salariés de moins de 25 ans, l'écart de salaires entre les femmes et les hommes en équivalent temps plein est de 4,6%. Mais, cet écart augmente ensuite avec l'âge en s'élevant à :

- 8,8% pour les 25-39 ans ;
- 14,7% pour les 40-49 ans ;
- 20,6% pour les 50-59 ans ;
- **27,5% pour les 60 ans et plus.**

L'Insee note enfin des **écarts assez marqués entre parents**. Les mères ont des temps de travail et des salaires en équivalent temps plein inférieurs aux pères, ces écarts étant particulièrement importants pour les parents d'enfants de moins de trois ans et pour les parents ayant trois enfants ou plus. L'écart de salaires entre les femmes et les hommes en équivalent temps plein augmente aussi par rapport au nombre d'enfants (7,3% pour les salariés n'ayant pas d'enfant mais **30,9% entre les mères et les pères de trois enfants ou plus**).